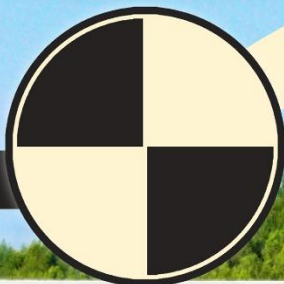


CHAMPIONNAT LIGUE OCCITANIE-MÉDITERRANÉE



www.asa-gardcevennes.fr



Imprimé par nos soins



26^E
MODERNE

RALLYE RÉGIONAL

8^E
VHC

VINS DU GARD

● 18 - 19 AVRIL 2026 ●



Crédit photo voitures :



Réalisation graphique :
Jean-Marc ORIOL

REGLEMENT

8ème

RALLYE REGIONAL VHC DES VINS DU GARD

18 et 19 Avril 2026

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 2 Mars 2026

Clôture des engagements : Lundi 6 Avril 2026

Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 12 Avril 2026

Dates et heures des reconnaissances et de distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 12 Avril 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h. et/ou le vendredi 17 Avril 2026 de 14h à 19h. **Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.**

Vérifications des documents (vérifications administratives) : Dimanche 12 Avril 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h. et/ou le vendredi 17 Avril 2026 de 14h à 19h. **Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.**

Vérifications des voitures (vérifications techniques) : Samedi 18 Avril 2026 de 8h à 12h, avec heure de convocation, **Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.**

Heure de mise en place du parc fermé : Samedi 18 Avril 2026 à partir de 8h, **Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.**

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 18 Avril 2026 à 11h, **Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.**

Publication des équipages admis au départ : Samedi 18 Avril 2026 à 12h45.

Tableau d'affichage : Salle Polyvalente St Gervasy et/ou Internet.

Départ de la 1ère étape : Samedi 18 Avril 2026 à 13h00 (1ère VHC – 1ère moderne après dernière VHC)- **SAINT GERVASY.**

Arrivée de la 1ère étape : Samedi 18 Avril 2026 à 18h27 (1ère VHC)- **SAINT GERVASY.**

Départ de la 2ème étape : Dimanche 19 Avril 2026 à 9h00 (1ère VHC – 1ère moderne après dernière VHC)- **SAINT GERVASY.**

Arrivée de la 2ème étape : Dimanche 19 Avril 2026 à 11h51 (1ère VHC)- **SAINT GERVASY.**

Vérifications finales : Dimanche 19 Avril 2026 à partir de 11h51 au : Garage ART – 300 Route d'Avignon – 30320 BEZOUCE

Publication provisoire des résultats du rallye : Dimanche 19 Avril 2026 - 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Parc d'arrivée à **SAINT GERVASY**, Dimanche 19 Avril 2026, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 8ème Rallye régional VHC des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Méditerranée le 28/01/2026 sous le n° R2/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 90.

Comité d'Organisation

Président : Jo DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY du Samedi 18 Avril 2026 à partir de 8h au
Dimanche 19 Avril 2026 jusqu'à 16h.

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes

Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Max DECARPENTRI	3433
Commissaires Sportifs	Alain BASTID	155491
	Jean François PASCAL	2806
Directeur de Course	Yannick BARDIN	46622
Directeurs de Course Adjoint au PC	Carmen BELCHI	8747
	Nathalie CHANTAGREL	9549
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	Ernest DIBERARDINO	7100
	François ANDREANI	132975
Directeur de course voiture tricolore	Patrick PELAT	1413
Directeur de course voiture damier	Jean Luc DEVRIESE	37766
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Christian MANGEMATIN	6507
Commissaires Techniques	Jean Michel PIALOT	188744
	Jean-Yves PERIE	54790
	Marcel CERDAN	19463
	Jean Louis CANEL	50539
	Joël ROQUE	3711
Chargés des relations concurrents (CRAC)	Magali VIDAL	179595
	Véronique CARBOU	119788
Juge de Faits	José GISPER	3184
	Jean Pierre PINET	182439
Responsable sécurité	Jo DARDANELLI	20166
Classement informatique	Sylvain BERGERON	50286
Chronométrateurs	Sophie LIMOUZY	243147
	Sandrine JACCHERI	150675
	Jack ARNAUD	17635
	Stéphane GOFFOEL	242801
Chargé des relations avec la presse	Patrice MARIN	173947

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes VHC 2026 (coef.2), le championnat des rallyes VHC de la ligue Occitanie-Méditerranée 2026, le challenge ASA Gard Cévennes 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications des documents (vérifications administratives) : Dimanche 12 Avril 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h. et/ou le vendredi 17 Avril 2026 de 14h à 19h. Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.

Vérifications des voitures (vérifications techniques) : Samedi 18 Avril 2026 de 8h à 12h, avec heure de convocation, Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage ART – 300 Route d'Avignon – 30320 BEZOUCE le dimanche 19 Avril 2026 à partir de 11h51.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 6 Avril 2026.

Les concurrents recevront une confirmation d'engagement par mail.

Une heure de convocation (Créneau-horaire) pour les vérifications techniques leur sera remise lors des vérifications administratives.

Le non- respect du créneau horaire sera pénalisé selon les Prescriptions générales de la FFSA (V-Vérifications, A-Généralités)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures modernes + 30 VHC soit un total maximum de **160** voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- Équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- Un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'à compter du Lundi 20 Avril 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings de la Madone et sur le parking des Arènes à REMOULINS, voir plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye régional des vins du Gard représente un parcours total de 230,5 km dont 38,9 km d'ES.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections, le Samedi 18 Avril 2026 et 1 étape d'1 section le Dimanche 19 Avril 2026.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,9 km.

Samedi 18 Avril 2026 - ES1/3 : 7,2 km, ES2/4 : 4,1 km soit 11,3 km d'ES à faire 2 fois. (Soit 22,6 km d'ES)

Dimanche 19 Avril 2026 - ES 5 : 12,4 km et ES 6 : 4,1 km soit 16,5 km d'ES à faire 1 fois. (Soit 16,5 km d'ES)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA. - 3 passages autorisés par ES.

6.2.6P. Dates et heures des reconnaissances et de distribution du carnet d'itinéraire :

Dimanche 12 Avril 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h. et/ou le vendredi 17 Avril 2026 de 14h à 19h. Salle Polyvalente-Avenue Saint Didier-30320 SAINT GERVASY.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.18.1 Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement de la coupe de France VHC 2026 des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des coupes se déroulera au podium d'arrivée à Saint Gervasy, Dimanche 19 Avril 2026, 1h après l'arrivée du dernier concurrent. Les équipages classés recevront une coupe.